

PRÉSENTATION DE L'AVIS DE DIVULGATION

Qu'est-ce qu'un Avis de Divulgation?

Un avis de divulgation est un document légal qui protège la confidentialité des informations échangées entre les parties lors de discussions sensibles, telles que la vente ou la reprise d'une entreprise. Ce document est essentiel pour :

- Assurer un échange d'informations en toute confiance entre le cédant (vendeur) et les repreneurs potentiels.
- Encadrer l'utilisation et la protection des informations confidentielles transmises.
- Clarifier les obligations de chaque partie pour éviter tout litige.

Pourquoi signer un Avis de Divulgation?

- Protection des informations sensibles: Les informations sur les finances, les stratégies d'entreprise ou les clients sont essentielles et doivent rester confidentielles.
- Clarté des engagements : Le document définit clairement les responsabilités de chaque partie.
- **Encadrement légal** : Il fournit une base légale en cas de problème ou de nonrespect des termes.

Structure de l'Avis

- 1. **Objet de l'accord** : Précise l'objectif principal du document.
- 2. **Définitions** : Détaille ce qui est considéré comme confidentiel.
- 3. Obligations des parties : Énonce les responsabilités de chaque partie.
- 4. **Exclusions** : Identifie les situations où les informations ne sont plus considérées comme confidentielles.
- 5. **Durée** : Indique la période pendant laquelle l'accord est valide.

Comment l'utiliser?

- 1. Consulter un professionnel afin de s'assurer que ce type de document soit fait correctement.
- 2. Lisez attentivement les clauses.
- 3. Après la signature de vos documents, conserver une copie de ceux-ci.

^{**}Veuillez prendre note que ce document s'agit à titre d'exemple. Vous pouvez vous en inspirer, mais il est **fortement recommandé** de <u>compléter ce type de document avec un professionnel.</u>

EXEMPLE D'AVIS DE DIVULGATION

Entre Le cédant : Entreprise ABC Adresse : 123, rue Principale, Ville (Québec), J1X 2Y3 Représenté par : Jean Dupont
Et Le repreneur potentiel : Entreprise XYZ Adresse : 456, avenue des Entrepreneurs, Ville (Québec), J2Y 4X6 Représenté par : Marie Tremblay
Date :
1. Objet de l'accord
Le présent accord a pour objet de protéger la confidentialité des informations échangées entre les Parties dans le cadre de discussions concernant la vente de l'entreprise Entreprise ABC .
2. Définitions
• Informations confidentielles : Toute information de nature financière, stratégique, technique, commerciale, ou autre, communiquée oralement, par écrit ou tout autre moyen dans le cadre des discussions sur la vente. Cela inclut, sans s'y limiter :
 Données financières.
 Informations sur les actifs et passifs.
 Stratégies de marketing et propriété intellectuelle.
3. Obligations des Parties
 Le cédant s'engage à fournir des informations exactes et confidentielles exclusivement aux repreneurs potentiels ayant manifesté un intérêt sérieux, ainsi qu'à ses partenaires financiers, dans le cadre de l'évaluation de l'entreprise.
 Le repreneur potentiel s'engage à ne pas divulguer les informations reçues du cédant sans accord écrit préalable.
4. Exclusions
Les informations rendues publiques autrement que par une violation de cet accord ne seront plus considérées comme confidentielles.
5. Durée
Cet accord entre en vigueur à la date de signature et restera valide pour une durée de 24 mois, sauf disposition écrite contraire.
Signatures :

Marie Tremblay

Date : _____

Représentant de l'Entreprise XYZ

Jean Dupont

Date : _____

Représentant de l'Entreprise ABC